

# Quand l'État et la Cnil censurent l'information sur notre système de santé

ÉDITO. « Le Point » s'est vu couper l'accès à une base de données cruciale pour notre palmarès annuel des hôpitaux et des cliniques. Cela s'appelle censure.

*Par Étienne Gernelle*



Publié le 10/11/2022 à 07h00 - Modifié le 10/11/2022 à 11h37



🕒 Temps de lecture : 4 min

**N**ous ne publierons pas notre palmarès des hôpitaux et des cliniques de sitôt. Il existe pourtant depuis plus de vingt ans, des centaines de milliers de lecteurs lui font confiance, des dizaines d'établissements hospitaliers prestigieux l'arborent fièrement sur leurs murs. Que s'est-il passé ? Un quarteron de bureaucrates, allergiques à l'évaluation indépendante de notre système de santé et visiblement atteints par l'ivresse de leur pouvoir, a décidé de l'interdire. Une censure : il n'y a pas d'autre mot pour décrire ce qui vient de se passer. Une censure d'État pour briser un thermomètre qui en dérange certains.

Le procédé est simple : nous empêcher d'accéder à la base de données appelée PMSI, qui mesure l'activité des établissements de santé. Or cette base constitue, depuis plus de vingt ans, le socle de notre évaluation. Tout le monde comprend aisément que la pose d'une prothèse de hanche, par exemple, a plus de chance d'être réussie, et dans de bonnes conditions, par un service qui en réalise plusieurs par jour que par un autre qui ne s'y essaie que quelques fois par an... Eh bien, c'est terminé !

**Opération omerta.** Le public ne saura donc plus où il est préférable de se faire soigner. Nul doute que les apparatchiks qui ont réalisé cette censure sauront, eux, dans quel hôpital aller : ils ont des relations. Mais les autres ne méritent pas d'être renseignés. Qu'importe, en outre, que notre système de santé soit essentiellement financé sur fonds publics : les gens n'ont pas à être informés de ce que l'on fait de leur argent. Rideau !

À l'origine de cette opération omerta, un obscur organisme nommé Cesrees. Cet acronyme désigne le Comité éthique et scientifique pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé, qui dépend des ministères de la Santé et de la Recherche. En réalité, un petit club qui confond éthique et opacité, et auquel l'évaluation donne de l'eczéma. Le Cesrees, donc, a émis un avis négatif pour la délivrance des données, parce qu'il n'aime pas la méthodologie d'une enquête pourtant reconnue pour son sérieux par les plus grands professionnels depuis des décennies.

Qu'on ne s'y trompe pas : les critiques du Cesrees sont les bienvenues, comme celles de tout le monde, c'est ainsi que notre savoir-faire s'affine au fil des années. Nous sommes donc ravis de les entendre. Et puis, s'ils pensent détenir une meilleure méthodologie, qu'ils produisent leur propre évaluation ! Cela fait longtemps que l'État et la Sécurité sociale auraient dû le faire pour guider les patients, au moindre risque, dans le maquis de l'offre médicale. Mais au nom de quoi se sentent-ils autorisés à interdire une évaluation indépendante ?

**L comme « libertés ».** L'hubris du Cesrees a en l'espèce trouvé un allié, disons un supplétif : la Cnil. La Commission nationale de l'informatique et des libertés nous autorise depuis vingt ans à accéder à la base. Et n'y a jusqu'ici rien trouvé à redire. Sauf cette année, alors que rien n'a changé dans notre méthode. Dans sa décision, ahurissante, la Cnil « *invite* » notre journal à modifier sa méthodologie en fonction des remarques du Cesrees afin que soient « *corrigés de façon substantielle* » les « *biais* » que celui-ci croit y voir. On se pince : un journal est sommé de faire valider son travail par l'administration. On croyait, bêtement, que ce genre de procédures n'avait cours qu'à Cuba, en Corée du Nord ou en Iran. Erreur.

Quelles conclusions tirer de tout cela ? Que la culture de la liberté d'expression est en singulier recul chez les hauts fonctionnaires français, qui se pensent habilités à dire ce qui peut être publié ou pas. « *Tout en prenant en compte la liberté éditoriale* » de notre journal, écrit la Cnil, celle-ci nous censure... Sans le savoir, elle a ainsi pastiché ce traité d'humour signé Francis Blanche : « *Tout en vous laissant le libre choix de vos opinions, je n'admettrai jamais qu'elles s'opposent aux miennes.* » Le « l » de « Cnil », qui correspond au mot « libertés », est donc désormais superfétatoire. Par ailleurs, on notera que cette « autorité administrative indépendante » a prouvé qu'elle était tout sauf indépendante. Si non pourquoi ce revirement soudain ? Alors qu'allons-nous faire ? Nous battre. Nous enquêterons sur les dessous de cette censure, sur ce parti de l'omerta à l'hôpital, sans oublier bien sûr les responsables politiques. Du point de vue juridique, aussi, nous nous battons jusqu'au bout et, s'il le faut, jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme. Notre liberté ne se négocie pas. Nous ne lâcherons rien.

**Gratitude.** Sébastien Le Fol, directeur de la rédaction du *Point* depuis 2014, quitte le journal cette semaine. Un immense merci, Sébastien, pour tout ce que tu nous as donné : *Le Point* te doit tant. Et tous nos vœux de réussite pour tes nouvelles aventures !

ILLUSTRATION : DUSAULT POUR « LE POINT »

## LA RÉDACTION DU POINT VOUS CONSEILLE

- Prendre les choses avec humour (Debray) ou avec aigreur (Piketty).
- Gernelle – Le lepéno-mélenchonisme désinhibé
- Gernelle – Les infortunes de l'argent-du-beurrisme
- Le courage des Iraniennes, cauchemar des islamistes

NOS ÉDITOS

DÉBATS

SANTÉ

MÉDIAS

L'ÉDITO D'ETIENNE GERNELLE



## LE HORS SÉRIE

Les secrets du Mont-Saint-Michel

[Je commande](#)

### 109 Commentaires

Par **siips.org** le 27/01/2023 à 14:02

L'éthique qui cache la forêt

Dans la décision «Éthique-Cnil» de ne pas donner accès aux données du PMSI au journal le POINT, on est en droit de se plaindre des arguments d'autorité, qui opposent l'information du au patient citoyen aux effets sur la confiance dans un service hospitalier.

En effet la morale et la liberté penche plutôt vers l'éclairage du citoyen plutôt qu'aux conséquences hospitalières d'un classement.

Quant aux querelles méthodologiques, elles sont nécessaires dans la perspective d'amélioration continue de tout Palmarès.

Bref ce n'est factuellement ni la liberté ni l'éthique ni la méthodologie qui argumente cette décision. C'est plutôt le contexte actuel qui la guide.

- Les données PMSI sont défaillantes (sur-cotation ou non cotation des actes dans les hôpitaux) suite aux problèmes internes des hôpitaux ?

-Les résultats serait «non conforme» aux souhaits politiques et montreraient une dégradation ?

-Un lobby veut monétiser les données et/ou de l'expertise hospitalière ?

Quelles que soient les réponses, le contexte conduit à casser le thermomètre (Palmarès) simple et peu coûteux plutôt que de corriger en amont les failles et dérivent de notre système de santé

---

Par **mylinh** le 19/01/2023 à 17:12

J'e lis que mon commentaire a été sélectionné... Or, je ne le vois pas !

Je le remets donc :

Comment s'étonner ? J'avais lu un article expliquant que Emmanuel Maprouit via "SES" services avait

refusé de transmettre ses fiches de paie ? A t'il qq chose à cacher ? Et AUCUN journaliste des émissions socialistes genre "C dans l'air" et "C à vous" aux ordres, ne l'avait évoqué. A quand la PLURALITE ds journalistes sur le service public où il est difficile de trouver des journalistes d'autres familles politiques QUE la socialie ? Alors que le service public est payé par TOUS les FRANCAIS

---

**Par mylinh** le 19/01/2023 à 16:51

Comment s'étonner ? J'avais lu un article expliquant que Emmanuel Maprouit via "SES" services avait refusé de transmettre ses fiches de paie ?

A t'il qq chose à cacher ? Et AUCUN journaliste des émissions socialistes genre "C dans l'air" et "C à vous" aux ordres, ne l'avait évoqué.

A quand la PLURALITE ds journalistes sur le service public où il est difficile de trouver des journalistes d'autres familles politiques que la socialie ? Alors qu'il est payé par TOUS les FRANCAIS